

PRÉFET DE L'AUDE

Narbonne, le 3 octobre 2011

Secrétariat :

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02

Affaire suivie par : Thomas PELLERIN
Tel. 04 34 46 67 09
Fax. 04 34 46 67 36
Courriel : thomas.pellerin@developpement-durable.gouv.fr

Nos Réf. : SRNT/URTA/TP/MLR/2011.358

La présidente du Comité Local d'Information
et de Concertation autour du site industriel
« Entrepôts du Narbonnais »

à

Membres du CLIC

Objet : Réunion du CLIC de Sallèles d'Aude

Par arrêté préfectoral n° 2010-11-2190 en date du 12 juillet 2010 le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la commune de Sallèles d'Aude a été prescrit en application du code de l'environnement (art. L515-15 et suivants).

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) de SALLELES D'AUDE relatif à la Société EDN, se tiendra, sous ma présidence :

Le vendredi 14 octobre 2011 à 10h00,

En mairie de Sallèles d'Aude (salle Paul Riquet)

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Présentation du bilan annuel de la société EDN,
- Avis du CLIC sur les documents projet du PPRT EDN,
- Espace de discussion.

Conformément aux dispositions de l'article D. 125-31 du code de l'environnement « *Le comité est associé à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques et émet un avis sur le projet de plan, en application de l'article L. 515-22. Cet avis est débattu en séance et approuvé à la majorité des membres présents ou représentés [...].* »

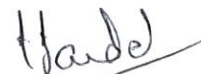
C'est dans ce cadre que je vous informe que votre avis sur ce projet sera débattu lors de la séance du 14 octobre 2011.

Par ailleurs, vous avez été, en tant que Personnes et Organismes Associés, consultés officiellement sur le projet de PPRT par courrier en date du 27 septembre 2011, et invités à donner votre avis sur celui-ci. Dans un souci de développement durable, ces documents (projet de note de présentation, règlement et plan de

zonage) ne sont pas joints à nouveau au présent courrier. Par ailleurs, je vous informe qu'ils sont, en cas de besoin, disponibles sur le site internet de la DREAL à cette adresse : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/pprt-edn-a763.html>

Les services de la DREAL et de la DDTM 11 se tiennent naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Présidente



Marie-Paule BARDECHE